

Communiqué CFDT- Culture

Titres restaurant : Ripostons tous ensemble face à l'inertie

Depuis le début 2006 la CFDT-Culture est passée à la vitesse supérieure pour demander l'obtention du titre-restaurant pour tous les personnels du Ministère et des établissements sous tutelle. Certains en bénéficient déjà !

Rappelons que dans la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, le législateur et le gouvernement reconnaissent ce titre restaurant comme une prestation d'action sociale. Dans d'autres ministères, des associations de personnels gèrent cette prestation comme toute autre prestation sociale et nul ne peut contester ceci. Le Ministre de la culture doit prendre acte de ce droit.

C'est Jean-Jacques Aillagon en 2003 qui avait commandé un rapport sur « l'applicabilité du régime des titres-restaurant au Ministère de la Culture ». Nous l'avons démontré (et le rapport de l'inspection générale ne contredit pas notre analyse) le coût pour l'employeur est moindre, par rapport aux solutions de restauration collective !

La CFDT-Culture est ouverte à la négociation et à toute étude sur l'attribution de cette prestation. Nous sommes en 2006 et chacun a le droit de déjeuner ce qu'il veut, où il veut, en toute liberté ! Restauration collective ou titre restaurant, c'est une question de choix individuel.

La CFDT- Culture a saisi le CNAS pour demander qu'un questionnaire précis soit adressé à chaque agent du MCC sur le sujet. L'inertie totale constatée malgré la demande constante des salariés est pour le moins affligeante...

La CFDT-Culture a donc décidé de **diffuser une pétition qui doit être massivement signée**. Elle s'engage à la remettre solennellement au Ministère dès début janvier ainsi qu'aux ministères et organismes de la fonction publique impliqués dans la mise en place de ce dispositif.

Qu'elle soit individuelle ou collective il faut populariser cette action, que sa réussite démontre à l'administration qu'elle a tort de se retrancher derrière des motifs financiers obsolètes et infondés tout comme derrière des principes de qualité de vie et d'hygiène des salariés... alors que certaines situations d'emplois, de logements et tout simplement de conditions de travail sont totalement délaissées. Signalons en outre que la médecine de prévention reconnaît que le titre restaurant n'est pas plus mauvais pour la santé que les cantines...

La CFDT-Culture ne renoncera pas à son principe d'équité des personnels face à cette question récurrente qui ne fait que trop traîner. Vous trouverez en pièce jointe la lettre-pétition. Ce document est à retourner par courrier, fax ou messagerie, aux coordonnées indiquées sur la lettre-pétition. Nous devons gagner maintenant ce combat, y compris par d'autres moyens plus radicaux si d'aventure le mutisme de ce ministère persiste.

Paris le 30 novembre 2006